

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1875 6 octobre 2006

SOMMAIRE

Abacchus Invest S.A., Luxembourg 89961	KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	
Aedes Opportunities S.A., Luxembourg 89970	bourg	89959
AFG Luxembourg, S.à r.l., Bivange 89974	KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	
AFG Luxembourg, S.à r.l., Bivange 89975	bourg	89960
Alsace Saveurs S.A., Luxembourg 89990	KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	
Aluxion, S.à r.l., Ehlerange 89982	bourg	89960
Art & Talents S.A., Diekirch 89965	KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	
BKS-Racing, A.s.b.l., Remich 89966	bourg	89960
Bone Music, S.à r.l., Dudelange 89984	Lira, S.à r.l., Olingen	89956
Cami Holding S.A., Luxembourg 89984	Lobo S.A., Luxembourg	89983
Carthesio Holding S.A., Luxembourg 89954	Logitron International S.A., Luxembourg	89958
CBH I, S.à r.l., Luxembourg 89982	Luxair Executive S.A., Findel	89957
Dafofin One S.A., Luxembourg 89981	Master Finance Holdings S.A., Capellen	89979
Danison Holding S.A., Luxembourg 89980	NS Luxembourg S.A., Luxembourg	89973
DBST, S.à r.l., Luxembourg 89985	Perlmar S.A.H., Luxembourg	89979
Design Participation S.A 89981	Ribeaumont Holding S.A., Luxembourg	89981
Dinovest S.A.H., Luxembourg 89990	Rocagest S.A.H., Luxembourg	89980
E&S Engineering & Services S.A., Luxembourg 89954	SBS Broadcasting, S.à r.l., Luxembourg	89954
Entreprise de Location Jacques Streff, S.à r.l., Dif-	SES Global S.A., Betzdorf	89958
ferdange 89989	Select Commerce S.A., Esch-sur-Alzette	89960
Entreprise de Montage Jacques Streff, S.à r.l., Dif-	Seton House Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	8998
ferdange 89973	Seton House Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	89988
Euro 2000 S.A., Luxembourg 89968	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red London, S.à r.l.,	
Euro 2000 S.A., Luxembourg 89968	Luxembourg	89991
Euro 2000 S.A., Luxembourg 89968	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red London, S.à r.l.,	
Euro 2000 S.A., Luxembourg 89968	Luxembourg	89992
Euro 2000 S.A., Luxembourg 89968	Soletude, S.à r.l., Itzig	8997
F&N Management Company S.A., Luxemburg 89989	SSCP Fibre, S.à r.l., Luxembourg	89992
(La) Financière du Mont de l'Enclume S.A., Stras-	Strazer Invest S.A., Luxembourg	89982
sen 89973	Ter-Ellen S.A.H., Luxembourg	89959
Getraco Industrial Projects S.A.H., Luxembourg 89965	Tiesco Lux S.A	89980
Greva S.A., Luxembourg	Turf Développement S.A., Luxembourg	89972
HP Lux-Soudage, S.à r.l., Medernach 89985	Waterfall Finance S.A., Luxembourg	89969
Immoholding S.A., Luxembourg 89958	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	89976
Interval S.A.H., Luxembourg 89969	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	89979
Katran S.A.H., Luxembourg 89967	Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg,	
KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	Luxembourg	8995
bourg	Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg,	
KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxem-	Luxembourg	89961
bourg 89959	-	



CARTHESIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 74.046.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 mai 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Piergiorgio Bianchetti (administrateur-délégué);
- Monsieur Vincenzo Vedani;
- Monsieur Bruno Farina;
- Monsieur Francesco Amante;

ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

- Est réélu commissaire pour la même période la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084211.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

E&S ENGINEERING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 72.304.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts, David De Marco et Alain Lam ont démissionné de leur poste d'administrateur.
- M. Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; M. Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; M. Olivier Dorier, directeur de société, de nationalité française, né à Saint-Rémy/Saône-et-Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg ont été élus administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084215.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SBS BROADCASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. (anc. PKS MEDIA, S.à r.l.)

Capital social: EUR 9.639.200,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 110.393.

EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 31 juillet 2006 que:

KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 115.362:

- 47 parts sociales ordinaires de classe A,
- 98 parts sociales ordinaires de classe B,
- 148 parts sociales ordinaires de classe C,
- 196 parts sociales ordinaires de classe D.

PERMIRA EUROPE III L.P.1 a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., préqualifiée:

- 12 parts sociales ordinaires de classe A,
- 25 parts sociales ordinaires de classe B,



- 37 parts sociales ordinaires de classe C,
- 48 parts sociales ordinaires de classe D.

PERMIRA EUROPE III L.P.2 a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., préqualifiée:

- 35 parts sociales ordinaires de classe A,
- 71 parts sociales ordinaires de classe B,
- 106 parts sociales ordinaires de classe C,
- 140 parts sociales ordinaires de classe D.

PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., préqualifiée:

- 2 parts sociales ordinaires de classe C,
- 2 parts sociales ordinaires de classe D.

PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., préqualifiée:

- 1 part sociale ordinaire de classe C,
- 2 parts sociales ordinaires de classe D.

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED a transféré les parts sociales suivantes de la Société à MELIDA, S.à r.l., préqualifiée:

- 2 parts sociales ordinaires de classe B,
- 2 parts sociales ordinaires de classe C,
- 4 parts sociales ordinaires de classe D.

Il en résulte, qu'à compter du 31 juillet 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

	Α	В	С	D
Permira Europe III L.P.1	3.514	7.027	10.541	14.055
Permira Europe III L.P.2	10.138	20.276	30.414	40.554
Permira Europe III GmbH & Co KG	133	266	397	531
Permira Europe III Co-Investment Scheme	86	172	258	342
Permira Investments Limited	251	500	751	1.001
KKR European Fund, Limited Partnership	9.905	19.807	29.709	39.613
KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership	3.372	6.743	10.115	13. 4 88
KKR Partners (International), Limited Partnership	537	1.07 4	1.612	2.149
KKR European Fund II, Limited Partnership	308	617	925	1.233
Telegraaf Media International B.V	7.712	15.424	23.134	30.844
Melida, S.à r.l	94	196	296	392
Stichting Administratiekantoor Melida	2.506	5.012	7.519	10.025

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02136. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084092.3//59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

XYSTE FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 85.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2005 que:

- Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084222.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



LIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler. R. C. Luxembourg B 118.277.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Galina Lepasch-Tretjak, professeur de musique, née à Minsk-Nesvij / Biélorussie, le 23 mars 1953, demeurant à L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler;
- 2) Monsieur Aliaksei Levashkevich, professeur de musique, né à Minsk / Biélorussie, le 6 janvier 1976, demeurant à 220029-Minsk, Kuibysheva str. 32, ap. 56, Biélorussie.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LIRA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Olingen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une école de musique, la direction d'orchestre, l'organisation de concerts et de manifestations musicales ainsi que toutes sortes d'assistance et de prestations de services administratives, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de biens, et produits alimentaires et non-alimentaires, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Aliaksei Levashkevich, prénommé, quatre cents parts sociales	400
2 Madame Galina Lepasch-Tretjak, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Il peut être nommé un gérant technique.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.



- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.
- **Art. 12.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.000,00 EUR.

Les comparants déclarent constituer la société sous la forme d'une société familiale, la comparante, veuve du sieur Léonid Levachkevitch, étant la mère du comparant sub 2, fils de Léonid Levachkevitch et étant mariée en 2e noces avec le sieur Raymond Lepasch sous le régime de la communauté légale suivant contrat de mariage reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 17 juillet 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

a) Le nombre des gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Aliaksei Levashkevich, demeurant à demeurant à 220029-Minsk, Kuibysheva str. 32, ap. 56, Biélorussie.

Est nommé gérante administrative pour une durée indéterminée: Madame Galina Lepasch-Tretjak, demeurant à L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

La société sera représentée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative de la société.

b) Le siège social est fixé à L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, qui déclare que la comparante est mentionnée dans son passeport comme Galina Levachkevitch.

Signé: G. Tretjak, A. Levashkevich, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, vol. 29CS, fol. 32, case 10. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition coforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

I.-P. Hencks.

(084233.3/216/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

LUXAIR EXECUTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Findel, Aéroport de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 15.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084849.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



LOGITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 49.256.

_

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 22 juin 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084216.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SES GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 81.267.

RECTIFICATIF

Extrait

En ce qui concerne le document déposé le 24 mai 2005, sous la référence N° 050041319 il y a lieu de lire en ce qui concerne les délégués à la gestion journalière:

- M. Romain Bausch, Président et Directeur Général, SES GLOBAL S.A., avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- M. Robert Bednarek, Vice-Président Executif chargé du Développement, SES GLOBAL S.A., avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- M. Edward Horowitz, Président et Directeur Général, SES AMERICOM, avec adresse professionnelle à Research Way 4, NJ 08540 Princeton, Etats-Unis;
- M. Ferdinand Kayser, Président et Directeur Général, SES ASTRA S.A., avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- M. Mark Rigolle, Directeur Financier, SES GLOBAL S.A., avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815

assumant la fonction de membre du Comité Exécutif de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Steichen

Mandataire, Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084217.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

IMMOHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.574.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour IMMOHOLDING S.A.,

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084221.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 16.137.

Par décision du Conseil d'administration du 12 juillet 2006, le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 12 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour TER-ELLEN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084223.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.).

Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084188.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.). Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084173.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.). Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084175.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.).

Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084177.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.).

Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01251, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084178.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CALLAHAN InvestCo GERMANY 1, S.à r.l.). Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 10 juin 2000.

Les comptes annuels au 31 juillet 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(084181.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SELECT COMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 24.013.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084856.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



XYSTE FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 85.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juin 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Alain Lam.

Sont réélus administrateurs, pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

- Est réélu commissaire pour la même période Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084224.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ABACCHUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 118.279.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

- 1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906, ici représentée par Grégory Guissard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 30 juin 2006; et
- 2. LOTRI INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.259, ici représentée par Grégory Guissard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 30 juin 2006. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Chapitre Ier.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de ABACCHUS INVEST S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portée à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions euros (EUR 40.000.000,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs d'actions existantes.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre; si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
 - si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou de l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits-attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 8. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'ayis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.



Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre III.- Conseil d'administration

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un' équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil



d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

- Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Art. 16. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION, prénommée	750
2. LOTRI INTERNATIONAL S.A., prénommée	250
Total:	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
- a. Monsieur Edmond Muller, né le 8 mai 1950 à Luxembourg, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 17, rue Kahler;
- b. MADAS, S.à r.l. ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;
- c. LOUV, S.à r.l. ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
- 3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE, une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2011.
- 5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
 - 6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 42, case 5. – Reçu 3.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juillet 2006. J. Elvinger.

(084268.3/211/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

GETRACO INDUSTRIAL PROJECTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.311.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 juillet 2006, que la liquidation de la société, décidée en date du 22 juin 2006, a été clôturée et que GETRACO INDUSTRIAL PROJECTS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour GETRACO INDUSTRIAL PROJECTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

Liquidateur

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084235.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ART & TALENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération. R. C. Luxembourg B 98.026.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084857.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



BKS-RACING, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-5561 Remich, 22, rue des Prés.

H. R. Luxemburg F 4.253.

STATUTEN

Die Unterzeichneten, Vorstandsmitglieder (Comité de Direction) der BKS-RACING, A.s.b.l.:

- 1) Der Präsident Herr François Schmit, wohnhaft in Oetrange, Freiberufler;
- 2) Der Vizepräsident Herr Christophe Didier, wohnhaft in Consthum, Arbeiter;
- 3) Die Sekretärin Frau Nicole Huberty-Albert, wohnhaft in Remich, Übersetzerin;
- 4) Der Kassierer Herr Paul Huberty, wohnhaft in Remich, Privatbeamter;
- 5) Der Beisitzende Herr Daniel Reinert, wohnhaft in Remich, Polizeibeamter

alle von Luxemburger Nationalität erklären hiermit laut Gesetz vom 21. April 1928, einen gemeinnützigen Verein ohne lukratives Ziel zu gründen, welcher von folgenden Statuten bestimmt wird:

- Art. 1. Der offizielle Name des Vereins lautet BKS-RACING, A.s.b.l.
- Art. 2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in rue des Prés, 22, L-5561 Remich.
- Art. 3. Die Tätigkeit des Vereins besteht in der aktiven und organisatorischen Unterstützung des Kart-Rennsports, der Ausbildung und Beratung von Piloten, dem technischen Beistand der Piloten bei Veranstaltungen, der Organisation von Kart-Rennen, sowie dem Handel mit Rennsportartikeln.
 - Art. 4. Die Bestehungsdauer des Vereins ist unbegrenzt.
 - Art. 5. Politische oder religiöse Betätigung des Vereins ist untersagt.
 - Art. 6. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt.
- Art. 7. Die Aufnahme neuer aktive Mitglieder und Ehrenmitglieder wird vom Vorstand entschieden. Der Verein zählt (einfache) Mitglieder, aktive Mitglieder, sowie Ehrenmitglieder. Die Verwaltung des Vereins ist jedoch alleine dem Vorstand vorbehalten. Alle Mitglieder sind zur Generalversammlung zugelassen, jedoch haben nur aktive Mitglieder ein Mitspracherecht.
- Art. 8. Ausgeschiedene oder ausgeschlossene Vereinsmitglieder können keine materiellen Güter des Vereins verlangen. Auch können sie kein Inventar und keine Auszüge aus dem Kassenbuch verlangen.
 - Art. 9. Der Vorstand hat das Recht aus folgenden Gründen ein Mitglied aus dem Verein auszuschließen:
 - 1) Wenn besagtes Mitglied dem Verein bewusst oder freiwillig Schaden zufügt.
 - 2) Bei skandalösem und unehrenhaftem Benehmen in der Öffentlichkeit.
 - 3) Wenn besagtes Mitglied den jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet.

Bevor der Vorstand den endgültigen Ausschluss beschließt, wird besagtes Mitglied vorgeladen um sich zu rechtfertigen.

- Art. 10. Die Höhe des jährlichen Beitrags für Mitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.
- Art. 11. Der Vorstand (Comité de Direction) besteht aus:

Präsident, Vizepräsident, Sekretärin, Kassierer und Beisitzender, welche ab dem Datum der Vereinsgründung auf unbestimmte Zeit in ihren Ämtern bleiben.

Wird ein Vorstandsmitglied aus dem Vorstand ausgeschlossen, zieht sich eines der Vorstandsmitglieder von seinem Amt zurück oder kann ein Vorstandsmitglied aus gesundheitlichen oder Todesgründen sein Amt nicht mehr ausfüllen, so wird sein Mandat durch ein anderes, durch den restlichen Vorstand mehrheitlich zu designierendes Vorstandsmitglied ersetzt. Hierzu kann jedes Vereinsmitglied seine Kandidatur stellen.

- Art. 12. Der Vorstand kann nur dann Entscheidungen treffen, wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten oder von Minimum 2 Vorstandsmitgliedern einberufen. Die Entscheidungen des Vorstandes beruhen auf der absoluten Stimmenmehrheit, bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters maßgebend. Die Berichte der Vorstandsversammlungen werden schriftlich festgehalten, vom Präsidenten, oder vom Sekretär. Der Präsident und der Sekretär unterschreiben die Berichte und bewahren diese auf.
- Art. 13. Was die Verwaltung der Vereinskasse anbelangt, so hat der Vorstand a]le Vollmachten welche nicht laut Gesetz oder laut Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind. Dokumente welche zu unterzeichnen sind, müssen vom Präsidenten, Sekretär und Kassieren gemeinsam unterschrieben werden. Kontobefugnis erhalten der Präsident, der Vizepräsident und der Kassierer. Jeder einzelne dieser Amtsinhaber ist alleine zeichnungsberechtigt,
- **Art. 14.** Der Jahresabschluss der Vereinstätigkeit sowie die Überprüfung des Kassenbestandes werden auf den 31. Dezember jedes Jahres festgesetzt.
 - Art. 15. Für folgende Punkte ist allein die Generalversammlung kompetent:
 - 1) Änderung der Statuten.
 - 2) Prüfung des Kassenbestandes.
 - 3) Auflösung des Vereins auf freiwilliger Basis.
 - 4) Bei Auflösung des Vereins die Ernennung von 3 Liquidatoren.
- 5) Im Falle einer Auflösung geht der Erlös aus dem Vereinsbestand an eine vorher festgelegte öffentliche Wohltätigkeitsorganisation.



- Art. 16. Jedes Jahr muss wenigstens eine Generalversammlung stattfinden und zwar innerhalb der ersten zwei Monate. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann jedoch so oft einberufen werden als es die Umstände verlangen. Alle Vorstandsmitglieder und aktive Mitglieder werden über die Homepage und/oder per Email und/oder per Telefon zu den Versammlungen eingeladen. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Präsident des Vereins oder bei dessen Abwesenheit der Vizepräsident.
- **Art. 17.** Jedes Vereinsmitglied hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen oder sich von einem anderen Vereinsmitglied vertreten zu lassen. Jedes aktive Vereinsmitglied darf jeweils eine Stimme abgeben.
 - Art. 18. Das Vereinsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember.
 - Art. 19. Der Verein ist nicht haftbar für eventuelle Unfälle.
- Art. 20. Ein aktiv beitretendes Mitglied muss im persönlichen Interesse diese Statuten durchlesen und unterschreiben.
- Art. 21. Jedes Vorstandsmitglied welches dreimal in Folge ohne triftige Entschuldigung der Vorstandsversammlung fernbleibt kann vom Vorstand ausgeschlossen werden.
 - Art. 22. Die Einnahmen können sich aus folgenden Quellen zusammensetzen:
 - 1) Verkauf von Mitgliedskarten.
 - 2) Beiträgen der aktiven Mitglieder und der Ehrenmitglieder.
 - 3) Spenden.
 - 4) Subsidien von öffentlichen und nichtöffentlichen Institutionen.
 - 5) Veranstaltungen von Rennen, Fahrlehrgängen, Festen, usw. (...)
 - 6) Verkauf oder Verleih von Rennsportartikeln, Karts, Kleidung, usw. (...)
 - 7) Werbung.
 - 8) Dem vom Verkauf von Lotterielosen getätigten Gewinn.
- **Art. 23.** Die Piloten, sowie jeder andere Helfer können eine finanzielle Entschädigung ausbezahlt bekommen deren Höhe dem Aufwand bemessen vom Vorstand bestimmt wird.
- Art. 24. Der Verein vertritt und verteidigt die Interessen der Piloten und setzt sich nach besten Möglichkeiten für diese gegenüber Dritten ein.
- Art. 25. Alle Fragen die nicht durch diese Statuten geklärt sind, werden durch das Gesetz vom 21. April 1928 geregelt.

Remich, den 14. August 2006.

F. Schmit / Ch. Didier / N. Albert / P. Huberty / D. Reinert.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03992. – Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084879.3//94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

KATRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 71.956.

EXTRAIT

- L'Assemblée générale du 26 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 26 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 26 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour KATRAN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084258.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03699, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature

Un mandataire

(085091.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature

Un mandataire

(085090.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature

Un mandataire

(085089.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature

Un mandataire

(085088.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.641.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature

Un mandataire

(085086.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



GREVA, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 82.721.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Frédéric Iovleff, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, 1073, Chaussée de Dinant, B-5100 Wépion, Belgique;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 25 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de
- Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 25 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

 AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour GREVA, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084269.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

INTERVAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 39.661.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
 Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 27 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 27 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour INTERVAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084274.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

WATERFALL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 95.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084333.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



AEDES OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 118.298.

STATUTS

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AEDES INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Lesquelles comparantes, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de AEDES OPPORTUNITIES S.A.
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a encore pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties'en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.



- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs avec pouvoir de signature de type A:

- Monsieur Carlo Garavaglia, commercialista, né à Legnano (Italie), le 15 mai 1943, demeurant à I-20123 Milan, Via Aurelio Saffi n° 29 (Italie);
- Monsieur Eugenio Battista Agrati, dirigeant d'entreprise, né à Milan (Italie), le 5 novembre 1947, demeurant à I-20121 Milan, Piazzale Dateo n° 2 (Italie).

Administrateurs avec pouvoir de signature de type B:

- Madame Mariagrazia Rinaldi, comptable, née à Monopoli (Italie), le 27 février 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Robert Reggiori, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.



Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2006, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 11 août 2006.

(084909.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

TURF DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 101.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 8 mai 2006

- 1. La cooptation de M. Quentin Bergot, Investment Director, demeurant professionnellement au 41, avenue George V, F-75008 Paris, France, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Mathieu Guillemin, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de M. Quentin Bergot arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. (Réf. n° L060054175.06 déposé le 13 juin 2006).
- 2. La décision du Conseil d'Administration de confier l'examen des comptes sociaux au 31 décembre 2005 à la société KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est ratifiée.
 - 3. Les mandats d'Administrateurs de:
 - M. Pierre-Jean Bozo, Editeur, demeurant au 73, rue Vaugirard, F-75006 Paris,
- M. Stephen Harris, Financial Controller, demeurant professionnellement à Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE,

sont reconduits pour un période statutaire de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on May 8th, 2006

- 1. The cooption of Mr Quentin Bergot, Investment Director, having its professional address at 41, avenue George V, F-75008 Paris, France, as a Director in replacement of Mr Mathieu Guillemin, who resigned, be ratified. The mandate of Mr Quentin Bergot will lapse at the Annual General Meeting of 2010. (Ref. n° L060054175.06 deposited on 13 June 2006).
- 2. The request made by the Directors to entrust KPMG AUDIT, limited company with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with the examination of the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2005, be unanimously ratified.
 - 3. The mandates as Directors of:
 - Mr Pierre-Jean Bozo, Editeur, residing at 73, rue Vaugirard, F-75006 Paris,
- Mr Stephen Harris, Financial Controller, having his professional address at Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, be re-conducted for a statutory term of 4 years, i.e. until the Annual General Meeting of 2010.
- 4. KPMG AUDIT, limited company with registered-office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is reappointed as Statutory Auditor for a new period of one year until the Annual General Meeting of 2007.

For true copy

TURF DEVELOPPEMENT

Signature / Signature

A Director / B Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07436. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084335.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



NS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 80.367.

EXTRAIT

Il ressort de résolutions circulaires du Conseil d'Adminsitratation datées du 17 juillet 2006 que le siège social de la société anciennement situé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg a été transféré en date du 1^{er} juillet 2006.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour NS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084294.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

LA FINANCIERE DU MONT DE L'ENCLUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.508.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un nouveau terme de six (6) ans.

- Mme Sabrine Wolf, Administrateur, administrateur, 3, rue Maurice Charlent, B-1160 Bruxelles, Belgique;
- M. Laurent Wolf, Administrateur, administrateur de sociétés, 9/10, avenue Edmond Candries, B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique;
- M. Emmanuel Wolf, Administrateur-Délégué, courtier en assurances, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012. L'assemblée générale du 25 juillet 2006 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises pour un nouveau terme de six (6) ans:
- VAN CAUTER SNAUWAERT & Co, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 52.610.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Strassen, le 25 juillet 2006.

Pour LA FINANCIERE DU MONT DE L'ENCLUME S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084288.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ENTREPRISE DE MONTAGE JACQUES STREFF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activités Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 62.511.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 242 du 15 avril 1998, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 janvier 1999, acte publié au Mémorial C n° 257 du 13 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 575 du 26 juillet 2001, modifiée par-devant Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1394 du 26 septembre 2002, modifiée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 175 du 25 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour ENTREPRISE DE MONTAGE JACQUES STREFF

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(084885.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 180,354,060.-.

Registered office: L-3378 Bivange, 6, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 104.526.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEADLAND UK LIMITED, a private limited company incorporated and governed by the laws of England and Wales, with registered office at 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, United Kingdom, duly registered with the Registrar for England and Wales under the number 5280241, here represented by Mr Paul Worth, chartered accountant, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established on June 26th, 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 163, dated February 23rd, 2005, and which articles of association have been amended by (i) a deed of the undersigned notary public, dated November 30th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 567, dated June 11th, 2005 and (ii) a deed of the undersigned notary public, dated November 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 728, dated April 10th, 2006.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty million three hundred fifty-four thousand sixty British Pounds (GBP 180,354,060) represented by nine million seventeen thousand seven hundred and three (9,017,703) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue de Bettembourg, L-3378 Livange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, Article 5 paragraph 1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. paragraph 1. The registered office of the Company is established in the municipality of Roeser.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEADLAND UK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, Royaume Uni et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5280241, ici représentée par M. Paul Worth, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.



Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526 (ci-après la «Société») constituée par acte notarié, en date du 16 novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 163, en date du 23 février 2005 et dont les statuts ont été modifiés par (i) acte notarié, du notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 567, en date du 11 juin 2005 et (ii) par acte notarié, du notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 728, en date du 10 avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingts million trois cent cinquante-quatre mille soixante Livres Sterling (GBP 180.354.060) représenté par neuf million dix-sept mille sept cent trois (9.017.703) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall, Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 6, rue de Bettembourg, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'Article 5 paragraphe 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. paragraphe 1er. Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Worth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Elvinger.

(085046.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Bivange, 6, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 104.526.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(085048.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

SOLETUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5942 Itzig, 3, rue D'Zahlen. R. C. Luxembourg B 78.318.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084858.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.757.

In the year two thousand and six, on the 22nd day of the month of May. Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of WATERFRONT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 29th day of May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1,241 of August 23, 2002. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger acted on 20 December 2005 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said attendance list, all 3,042 class A3 shares, all 3,042 class A4 shares, all 1,742 class B1 shares, all 1,742 class B2 shares, all 1,742 class B3 shares, all 1,742 class B4 shares, all 1,740 class B5 shares, all 1,740 class B6 shares, all 1,740 class B7 shares, all 1,740 class B9 shares, all 1,740 class B10 shares, all 1,740 class B11 shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Asset relating to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares;
- 2. Approval of the repurchase of all outstanding classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares at the repurchase prices as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of entire classes of shares of the Company, acceptance of such repurchases by all classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shareholders, cancellation of all outstanding 1,742 class B1 shares, all 1,742 class B2 shares, all 1,742 class B3 shares, all 1,742 class B4 shares, all 1,740 class B5 shares, all 1,740 class B6 shares, all 1,740 class B7 shares, all 1,740 class B8 shares, all 1,740 class B9 shares, all 1,740 class B11 shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company and approval of the distribution in cash or in kind by the Company of the net proceeds relating to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares in accordance with the articles of the Company to the classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shareholders in one or more instalments pursuant to the percentage set out herebelow:

Shareholder	Allocation in distributions relating to repurchase and cancellation of Classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7,
	B8. B9. B10 and B11
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	-, -, -
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	5,93660%
OFFICERS NOMINEES LIMITED	
SJAELSO GRUPPEN A/S	50,00%

3. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Asset relating to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares pursuant to the articles of the Company.

Second resolution

The meeting unanimously approved the repurchase of all outstanding classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares at the repurchase prices determined by the Board pursuant to the articles of the Company and the liquidation of an entire classes of shares, namely classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11, of the Company.

The classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such repurchase of their classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares.



The meeting thus resolved to cancel all outstanding 1,742 class B1 shares, all 1,742 class B2 shares, all 1,742 class B3 shares, all 1,742 class B4 shares, all 1,740 class B5 shares, all 1,740 class B6 shares, all 1,740 class B7 shares, all 1,740 class B8 shares, all 1,740 class B9 shares, all 1,740 class B10 shares and all 1,740 class B11 shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to aggregate nominal value thereof, being EUR 478,700 (four hundred seventy-eight thousand seven hundred Euro) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 164,600 (one hundred sixty-four thousand six hundred Euro).

The meeting resolved to approve the distribution by the Company of the net proceeds relating to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shareholders pursuant to the allocation percentage set out in the table set out in the agenda to the meeting in one or more instalments as determined by the Board.

Third resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to consequentially amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 and B11 shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 164,600 (one hundred sixty-four thousand six hundred Euro) represented by 3,042 (three thousand forty-two) class A3 shares, 3,042 (three thousand forty-two) class A4 shares and 500 (five hundred) class Z shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WATERFRONT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1,241 du 23 août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 20 décembre 2005 en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Mademoiselle Rachel Uhl; juriste, demeurant à Luxembourg au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

L'assemblée a désigné en qualité de secrétaire et scrutateur M. Hubert Janssen, juriste, demeurant au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A3, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A4, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B1, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B2, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B4, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B5, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B6, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B7, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B8, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B9, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B9, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B9, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B10, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B10 parts sociales B

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11;
- 2. Approbation du rachat de toutes les parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 en circulation aux prix de rachat déterminés par le Conseil conformément aux statuts de la Société afin de procéder à la liquidation des classes entières de parts sociales de la Société, acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11, annulation de la totalité des 1.742 parts sociales de classe B1, des 1.742 parts sociales de classe B2, des 1.742 parts sociales de classe B3, des 1.740 parts sociales de classe B6, des 1.740 parts sociales de classe B7, des 1.740 parts sociales de classe B7, des 1.740 parts sociales de classe B10 et des 1.740 parts sociales de classe B11 et réduction subséquente du capital social émis de la Société et approbation de la distribution en numéraire ou en nature par la Société des produits nets relatifs aux parts sociales des classes B1, B2,



B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 en un ou plusieurs versements en conformité avec les pourcentages suivants:

Associés	Allocation de la distribution en rela-
	tion avec le rachat et l'annulation
	des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6,
	B7, B8, B9, B10 et B11
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	5.54%
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	5.93%
OFFICERS NOMINEES LIMITED	
SJAELSO GRUPPEN A/S	50.00%

3. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première résolution

L'assemblée a pris acte de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 conformément aux statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a à l'unanimité approuvé le rachat de la totalité des parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 en circulation aux prix de rachat déterminés par le Conseil conformément aux statuts de la Société et la liquidation des classes entières des parts sociales à savoir les classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 de la Société.

Les détenteurs des parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 ont confirmé, et l'assemblée a constaté, leur accord à un tel rachat.

L'assemblée a ainsi décidé d'annuler la totalité des 1.742 parts sociales de classe B1, des 1.742 parts sociales de classe B2, des 1.742 parts sociales de classe B3, des 1.742 parts sociales de classe B4, des 1.740 parts sociales de classe B5, des 1.740 parts sociales de classe B6, des 1.740 parts sociales de classe B7, des 1.740 parts sociales de classe B8, des 1.740 parts sociales de classe B9, des 1.740 parts sociales de classe B10 et des 1.740 parts sociales de classe B11 en circulation et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 478.700,- (quatre cent septante huit mille sept cents euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 164.600,- (cent soixante-quatre mille six cents euros).

L'assemblée a décidé d'approuver la distribution des produits nets relatifs aux parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11 en numéraire ou en nature conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales des classes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11, lesquels pourront être payés en une ou plusieurs fois selon décision du Conseil, conformément aux pourcentages alloués tels que repris dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10 et B11, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 164.600,- (cent soixante-quatre mille six cents euros) divisé en: 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A3, 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A4 et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur de EUR 25,- chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont évalués à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte. Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 64, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. (085742.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

J. Elvinger.



WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.757.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

J. Elvinger.

(085744.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MASTER FINANCE HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 110.898.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 avril 2006, a renouvelé tous les mandats des administrateurs pour une durée de six ans et a validé la nomination de Monsieur José Meleth en qualité d'administrateur-délégué.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 juillet 2006, qui a pris note de la démission de Monsieur Peter Smith de ses fonctions d'administrateur de la société et de président du Conseil d'administration en date du 25 juillet 2006, a été nommé Monsieur Nigel Gregg aux fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose donc désormais comme suit:

- Monsieur Nigel Gregg, Administrateur, administrateur de sociétés, demeurant 12 Mountainview Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;
- Monsieur José Meleth, Administrateur, administrateur de sociétés, demeurant Lorcrisur 4-2A, Las Petunias, 29670 San Pedro, Malaga, Espagne;
 - DRIEKONINGEN RVO, Administrateur, établie III Koningen 1, B-8730 Beernem;
- Monsieur Emmanuel Wolf, Administrateur-Délégué, courtier en assurances, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statutant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Capellen, le 26 juillet 2006.

Pour MASTER FINANCE HOLDINGS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084291.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PERLMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.897.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juin 2006, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg; a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour PERLMAR S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084924.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



ROCAGEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 52.251.

—

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 14 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour ROCAGEST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084293.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

DANISON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 83.009.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 juillet 2006 que:

- Monsieur David De Marco et Monsieur Bruno Beernaerts ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs;
- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg et Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été nommés administrateurs. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire;
- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084337.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

TIESCO LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.949.

Société constituée le 6 juillet 1999 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence Junglinster, publié au Mémorial C N° 770 du 16 octobre 1999.

Messieurs Vincenzo Arno', Angelo De Bernardi, Jean-Marc Heitz, administrateurs, ainsi que Monsieur Federico Innocenti, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société TIESCO LUX S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 1^{er} août 2006.

Luxembourg, le 1er août 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084344.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.978.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juillet 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs;
- Monsieur Patrick Moinet, Licencié en Droit (UCL), demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider et Monsieur Olivier Liegeois, Bachelier en comptabilité demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider ont été nommés administrateurs. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire;
 - DELOITTE S.A. a démissionné de sa fonction de Commissaire;
- KPMG AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590, ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée commissaire. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084340.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

DESIGN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.623.

Société constituée le 16 août 2001 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C N° 178 du 1er février 2002.

Messieurs Vincenzo Arno', Alexis De Bernardi, Jean-Marc Heitz, administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société DESIGN PARTICIPATION S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 1^{er} août 2006.

Luxembourg, le 1er août 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084346.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

RIBEAUMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 84.503.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084992.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



CBH I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.097.300.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 99.153.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 26 juillet 2006

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 26 juillet 2006 que l'assemblée a accepté la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 19 novembre 2004:

- 1) M. William E. Conway, né le 27 août 1949 à Lowell, Massachusetts, United States of America, ayant son adresse professionnelle au c/o The Carlyle Group, 1001 Pennsylvania Avenue NW Washington DC 200004-2505, United States of America;
- 2) M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., United States of America, ayant son adresse professionnelle au c/o The Carlyle Group, 1001 Pennsylvania Avenue NW Washington DC 200004-2505, United States of America:
- 3) M. Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New York, United States of America, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 4) M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;
- 5) M. Michael James Dutton, né le 20 juillet 1965 à Radford, Virginia, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au c/o CalPERS, 400 Q Street, Sacramento, CA 95814, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CBH I, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084348.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ALUXION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 101, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 112.026.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084860.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

STRAZER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.372.

Constituée par acte passé par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 420 du 21 avril 2004.

Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société STRAZER INVEST S.A., tenue au siège social en date du 29 juin 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRAZER INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085037.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



LOBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 35.242.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussi-gné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée LOBO S.A. avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 35.242,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1990, publié au Mémorial C de 1991, page 6486.

Le capital social, suite à la conversion légale du franc luxembourgeois en euro, et suite à une décision du conseil d'administration de la société en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 7412, s'élève à EUR 250.000, représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25 par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx employée privée, demeurant profession-nellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 10.000 (dix mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de EUR 200.000 en vue de le porter de EUR 250.000 à EUR 450.000 par la création et l'émission de 8.000 actions nouvelles de EUR 25 chacune, par versement en numéraire, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire majoritaire.
 - 2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros),

par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Souscription

Alors est intervenue Mme Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2006,

laquelle intervenante, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire à toutes les 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 200.000 (deux cent mille euros). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 8.000 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 7 juillet 2006,



laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par action.»

Déclaration / Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.300.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, F. Marx, L. Lambert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 1, case 7. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Delvaux.

(085761.3/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

BONE MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 251, route de Burange. R. C. Luxembourg B 101.115.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CAMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.672.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants: EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour CAMI HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084943.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



DBST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 94.830.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084863.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

HP LUX-SOUDAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 7, Wantergaass.

R. C. Luxembourg B 95.171.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(084864.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 117.724.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 66.466,

here represented by:

- Mr Guy Harles, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
- Mr Douglas Grant Robertson, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., residing at Blackmore Grange, Blackmore End, Hanley Swan, Worcester WR8OEE, United Kingdom, and
- Mr Willy Grözinger, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., residing at Am Gerichtsköppel 4A, 35745 Herborn, Germany,

acting in their capacity as director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., having the power to bind the company by their joint signatures.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that, it is the sole shareholder of SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on the 6th of July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since the date of incorporation.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of six hundred eighty-eight million two hundred twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 688,223,100.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of six hundred eighty-eight million two hundred thirty-five thousand six hundred Euro (EUR 688,235,600.-) by the issue of twenty-seven million five hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-four (27,528,924) new shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each next to the five hundred (500) existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the twenty-seven million five hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-four (27,528,924) new shares and to have them fully paid up by con-



tribution in kind of a part of its assets and liabilities, which consists, in this case among other in the following assets and liabilities:

- (i) one hundred percent (100%) of the shares of SETON HOUSE CONTOUR, a company incorporated in England and Wales with registered number 667471, whose registered office is set at Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, valued at forty-two million three hundred eighty-one thousand six hundred seventy-three Euro (EUR 42,381,673.-);
- (ii) one hundred percent (100%) of the shares of XATIRB UNLIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 4064571, whose registered office is set at Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, valued at one Euro (EUR 1.-);
- (iii) one hundred percent (100%) of the shares of XATIRB3 LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 4169239 whose registered office is set at Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, valued at five hundred sixty-two million eight hundred forty-two thousand six hundred forty-one Euro (EUR 562,842,641.-);
- (iv) one hundred percent (100%) of the shares of SETON HOUSE AUTOMOTIVE COMPONENTS, a company incorporated in laws of England and Wales with registered number 385881 whose registered office is set at Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, valued at eighty-three million twenty thousand six hundred thirty-nine Euro (EUR 83,020,639.-);
 - (v) a tangible fixed assets valued at sixty-four Euro (EUR 64.-);
 - (vi) other receivables valued at four thousand two hundred sixteen Euro (EUR 4,216.-);
 - (vii) cash at bank valued at one hundred three thousand nine hundred seventy-six Euro (EUR 103,976.-);
- (viii) various debts towards third parties valued at forty-two thousand five hundred ninety-seven Euro (EUR 42,597.-); and
- (ix) one hundred percent (100%) of the shares of the Company itself valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to bring it from its present amount of six hundred eighty-eight million two hundred thirty-five thousand six hundred Euro (EUR 688,235,600.-) to six hundred eighty-eight million two hundred twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 688,223,100.-) by the cancellation of five hundred (500) shares of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. of its assets and liabilities.

As a consequence of the preceding resolutions, SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. holds twenty-seven million five hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-four (27,528,924) shares.

Third resolution

The sole shareholder decides that the contribution of the aggregate amount of six hundred eighty-eight million three hundred twenty- three thousand one hundred thirteen Euro (EUR 688,323,113.-) is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of six hundred eighty-eight million two hundred twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 688,223,100.-) and (ii) to the share premium for an amount of one hundred thousand thirteen Euro (EUR 100,013.-).

Fourth resolution

The sole shareholder decides that all assets and liabilities of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. of whatever nature other than tax liabilities and tax provisions which are not contributed to PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. and PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. should be contributed to the Company and allocated to the share premium.

Fifth resolution

As a consequence of the said resolutions, the sole shareholder decides to amend Article 6 of the Company's articles of association, which will be read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at six hundred eighty-eight million two hundred twenty-three thousand one hundred Euro (EUR 688,223,100.-) divided into twenty-seven million five hundred twenty-eight thousand nine hundred twenty-four (27,528,924) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Capital duty exemption request

Considering that for the increase of capital contained in the first resolution, all the conditions as set forth in article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended are met so for the above contribution to benefit from the exemption on the capital duty since all assets and liabilities of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., sole shareholder of the Company, will be simultaneously contributed to the Company itself and to two other companies whose sole shareholder is also SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., namely:

- PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. and
- PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).



Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 66.466,

ici représentée par:

- Monsieur Guy Harles, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
- Monsieur Douglas Grant Robertson, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., demeurant à Blackmore Grange, Blackmore End, Hanley Swan, Worcester WR8OEE, Royaume-Uni, et
- Monsieur Willy Grözinger, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., demeurant Am Gerichtsköppel 4A, 35745 Herborn, Allemagne,

agissant en leur qualité d'administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par leurs signature conjointes.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire pour acter qu'elle est l'associé unique de SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 6 juillet 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de six cent quatre-vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille cent euros (EUR 688.223.100,-) pour le porter de son montant initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de six cent quatre-vingt-huit millions deux cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 688.235.600,-) par l'émission de vingt-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-quatre (27.528.924) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à côté des cinq cents (500) parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les vingt-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-quatre (27.528.924) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs qui consiste notamment en:

- (i) cent pour cent (100%) des actions de la société SETON HOUSE CONTOUR, une société constituée en Angleterre et Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 667471, ayant son siège social à Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, évaluées à quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-treize euros (EUR 42.381.673,-);
- (ii) cent pour cent (100%) des actions de la société XATIRB UNLIMITED, une société constituée en Angleterre et Pays de Galles enregistrée sous le numéro 4064571, ayant son siège social à Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, évaluées à un euro (EUR 1,-);
- (iii) cent pour cent (100%) des actions de la société XATIRB3 LIMITED une société constituée en Angleterre et Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 4169239, ayant son siège social à Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, évaluées à cinq cent soixante-deux millions huit cent quarante-deux mille six cent quarante et un euros (EUR 562.842.641,-);
- (iv) cent pour cent (100%) des actions de la société SETON HOUSE AUTOMOTIVE COMPONENTS, une société constituée en Angleterre et Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 385881, ayant son siège social à Seton House, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, évaluées à quatre-vingt-trois millions vingt mille six cent trente-neuf euros (EUR 83.020.639,-);
 - (v) actifs matériels évaluées à soixante-quatre euros (EUR 64,-);
 - (vi) autres créances évaluées à quatre mille deux cent seize euros (EUR 4.216,-);
 - (vii) actifs sur compte bancaire évalués à cent trois mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 103.976,-);
 - (viii) dettes vis-à-vis de tiers évaluées à quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 42.597,-); et
- (ix) cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société elle-même évaluées à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné.



Seconde résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-huit millions deux cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 688.235.600,-) à six cent quatre-vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille cent euros (EUR 688.223.100,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. de ses actifs et passifs.

En conséquence des résolutions qui précèdent, SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. détient vingt-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-quatre (27.528.924) parts sociales.

Troisième résolution

Le seul associé décide que l'apport total d'un montant de six cent quatre-vingt-huit millions trois cent vingt-trois mille cent treize euros (EUR 688.323.113,-) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de six cent quatre-vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille cent euros (EUR 688.223.100,-) et (ii) à la prime d'émission pour un montant de cent mille treize euros (EUR 100.013,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide que tous les actifs et passifs de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. de quelque nature que ce soit, autres que des dettes fiscales et provisions, qui ne sont apportés ni à PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. ni à PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. sont apportés à la Société et alloués à la prime d'émission.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six cent quatre-vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille cent euros (EUR 688.223.100,-) représenté par vingt-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-quatre (27.528.924) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête d'exonération du droit d'apport

En considération de l'augmentation de capital visée dans la première résolution, toutes les conditions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies de telle sorte que l'apport bénéficie de l'exonération du droit d'apport car l'intégralité des actifs et passifs de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., associé unique de la Société, est simultanément apportée à la Société elle-même et aux deux autres sociétés dont l'associé unique est également SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., nommément:

- PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. et
- PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, lesdits mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Harles, D.G. Robertson, W. Grözinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2006.

G. Lecuit.

(085449.3/220/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 117.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2006.

G. Lecuit.

(085450.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.



ENTREPRISE DE LOCATION JACQUES STREFF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activités Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 79.571.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 544 du 18 juillet 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 146 du 21 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour ENTREPRISE DE LOCATION JACQUES STREFF

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(084877.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

F&V MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent. H. R. Luxemburg B 37.062.

Im Jahre zweitausendsechs, den siebten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft F&V MA-NAGEMENT COMPANY S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit dem damaligen Amtssitz in-Clerf, am 11. Juni 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 285 vom 24. Juli 1991, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 348 vom 19. April 2005

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 37.062.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri Da Cruz, Privatbeamter, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamter, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich. Die Versammlung wählte zur Stimmenzählerin Dame Anja Franzen, Bankangestellte, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

- I) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:
- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2.- Ernennung von M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A. zum Liquidator.
- 3.- Festsetzung der Befugnisse des Liquidators.
- 4.- Sonstiges.
- II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die durch die vertretenen Aktionäre gegebenen Vollmachten, bleiben nach ne varietur Paraphierung durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros der Versammlung und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

- III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.
- IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandats alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.



Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmte Dauer, einen oder mehrer Vollmachtnehmer beauftragen, mit den von ihm ermessenen Vollmachten für die Ausführung einzelner Geschäfte.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 10.30 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Da Cruz, M. Mayer, A. Franzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, vol. 154S, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 10. August 2006.

P. Decker.

(085040.3/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ALSACE SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 67.310.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 87 du 12 février 1999.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour ALSACE SAVEURS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(084878.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

DINOVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.924.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veuillez noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour DINOVEST

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084906.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 RED LONDON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 $Registered\ of fice:\ L-1246\ Luxembourg,\ 4,\ rue\ Albert\ Borschette.$

R. C. Luxembourg B 117.831.

In the year two thousand and six, on the fourth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, a «société d'investissement à capital variable» organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, duly represented by Maître Jean-Claude Michels, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 August 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 RED LONDON, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 117.831, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 11, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of sixty-three thousand seven hundred Euro (EUR 63,700.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-), represented by three hundred fifty (350) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each to ninety-eight thousand seven hundred Euro (EUR 98,700.-) by the issue and the creation of six hundred thirty-seven (637) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The six hundred thirty-seven (637) units of hundred Euro (EUR 100.-) new shares are subscribed by SIREO IMMO-BILIENFONDS NO. 4 SICAV, previously named, here represented by Me Jean-Claude Michels, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of sixty-three thousand seven hundred Euro (EUR 63,700.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at ninety-eight thousand seven hundred Euro (EUR 98,700.-), represented by nine hundred eighty-seven (987) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand seven hundred Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, une société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, dûment représentée par Maître Jean-Claude Michels, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 RED LONDON, S.à r.l., ayant son siège social au Luxembourg 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.831, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-trois mille sept cents euros (EUR 63.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représentant trois cent cinquante (350) parts de cent euros (EUR 100,-) chacune à quatre-vingt-dix-huit mille sept cents euros (EUR 98.700,-) par la création et l'émission de six cent trente-sept (637) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.



Les six cent trente-sept (637) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, prénommée, ici représentée par Maître Jean-Claude Michels, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de soixante-trois mille sept cents euros (EUR 63.700,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille sept cents euros (EUR 98.700,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-sept (987) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2006, vol. 905, fol. 83, case 10. – Reçu 637 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2006. J.-J. Wagner.

(085720.3/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 RED LONDON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 117.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2006.

(085723.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SSCP FIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 118.757.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV Limited Partnership, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office in 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA, Channel Islands with registration number LP 010597, represented by its General Partner STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, having its registered office in 26 New Street, St. Helier Jersey, JE23RA, Channel Islands, with registration number 83612.

Represented by Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

Hereby is formed under the name of SSCP FIBRE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.



- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager or the Board of Managers.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3. Corporate objectives

- 3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.
- 3.2 The Company may in particular take participations in the partnership limited by shares («société en commandite par actions») SSCP FIBRE HOLDING SCA and it may act as its general partner («gérant commandité»).
- 3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Corporate capital

The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (Euro 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) Shares (the «Shares»), each with a par value of one hundred Euro (Euro 100.-).

6. Capital amendment

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with articles 16 to 22 of the Articles.

7. Shares

Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares

- 8.1 The Shares are freely transferable between shareholders. A shareholder may sell, assign, pledge, hypothecate, grant a security interest in any of its Shares or otherwise transfer its Shares in whole or in part to any person or entity who is shareholder.
- 8.2 Any transfer of Shares to any third party by way of sale, assignment, pledge, security interest or any other form, must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the capital of the Company.
 - 9. Redemption of shares
- 9.1 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that sufficient distributable reserves or funds, as provided in Article 24, are available.
- 9.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution deciding on the terms and conditions of such acquisition or disposal taken by the shareholders representing at least three-quarter of the paid in capital.
- 9.3 The Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent reputable expert appointed by the Board of Managers. The price paid by the Company for the redemption of the Shares may be payable by instalments.
- 9.4 The redemption of its own Shares will entail for the Company, a reduction of the share capital by cancellation of all redeemed Shares with respect to the Articles 182 and 199 of the Law or the introduction of a new procedure of transfer of the redeemed Shares to a another party.
- 9.5 During the time that the redeemed shares are held by the Company and until the cancellation or the transfer of those Shares, all the rights attached to them (including but not limited to: voting rights, participation in distribution of dividends, ...) will be suspended.

Chapter III.- Management

10. Management

- 10.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»). The members of the Board of Managers need not be shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.
 - 10.2 The Board of Managers will be composed of at least two members.



- 10.3 The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.4 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another member of the Board of Managers as his proxy; in that case, such member will be considered as present for the purposes of article 10.5.
- 10.5 The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the managers present or represented.
- 10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 10.7 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by the majority of the members. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.
- 10.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 10.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager.

11. Powers of the Manager or the Board of Managers

- 11.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 11.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.
- 11.3 The Board of Managers may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

12. Representation of the Company

The Company shall be bound by the sole signature of any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members and, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

13. Delegation and agent of the Board of Directors

- 13.1 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 13.2 Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

14. Remuneration of the member of the Board of Managers

For its activities as manager the members of the Board of Managers shall not receive any remuneration.

15. Incapacity of the Board of Managers and dissolution

- 15.1 In case of dissolution or legal incapacity of any member of the Board of Managers or where for any other reason it is impossible for a member to act, the Company will not be dissolved.
- 15.2 In that event the shareholders in general meeting shall promptly appoint the new member(s) of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholder(s)

- 16.1 An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.
 - 16.2 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 16.3 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

17. Annual general meeting

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 3.00. p.m. and for the first time in 2007.

18. Other general meetings

Other general meetings of the shareholders may be convened in compliance with Article 19 of the Articles. Such meetings must be convened if shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19 Notice

19.1 The shareholders shall meet upon notice by any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and by any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members,



pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 15 days prior to the meeting to each share-holder at the shareholder's address in the register.

- 19.2 The agenda for a general meeting of the shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.
 - 19.3 The shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.
- 19.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

20. Attendance - Representation

- 20.1 All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the shareholders.
- 20.2 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a shareholder himself.
- 20.3 Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter or by email such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers may require.
- 20.4 The Board of Managers may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by him or it at least five days prior to the date set for the meeting.

21. Adjournment

- 21.1 The chairman of the shareholders meeting may forthwith adjourn any general meeting of the shareholders in compliance with article 22.4 of the Articles. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.
 - 21.2 Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.
- 21.3 The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

22. Vote

- 22.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.
- 22.2 Resolutions of shareholders shall be adopted at general meetings. However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 22.3 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.
- 22.4 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by register letter, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.
- 22.5 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to any provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

23. Business year

- 23.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 23.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 23.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

24. Distribution right of shares

- 24.1 The profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 24.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 24.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.
- 24.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by the shareholders representing more than a half of the share capital.
- 24.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

25. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.



26. Liquidation

- 26.1 The liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 26.2 Subject to the provisions of the Law, a majority of shareholders owning at least three-quarter of the company's share capital can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

Chapter VII.- Applicable law

27. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2006.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) Shares representing the entire capital have been entirely subscribed by STIR-LING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, pre-named, acting in its capacity as General Partner of STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV Limited Partnership, and fully paid up in cash, therefore the amount of at twelve thousand five hundred Euro (Euro 12,500.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (Euro one thousand five hundred Euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- (1) Are appointed as members of the Board of Managers for an undetermined period:
- (a) Alberto Trondoli, CEO and President of NextEdge PARTNER, born on 30 August 1958 in Varese, Italy, with professional address at via Volta 82 20013 Magenta (MI) Italy;
- (b) Gregorio Napoleone, partner of a private equity firm (SSCP), born on 18 August 1964 in Genoa, Italy, with professional address at 127-131 Sloane Street, London SW1X, United Kingdom;
- (c) Philippe Salpetier, employee AlterDomus, born on 19 August 1970 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional adress at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with Article 12, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers as the Board of Managers is composed of more than two members.

(2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV Limited Partnership, un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA, Channel Islands, avec numéro d'immatriculation LP 010597, representé par son general partner, STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier Jersey, JE23RA, Channel Islands, avec numéro d'immatriculation 83612.

Représentée par Flora Gibert juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

28. Forme - Dénomination

Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SSCP FIBRE, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

29. Siège social

29.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant ou le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.



- 29.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 29.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant ou le Conseil de Gérance.
 - 29.4 La Société peut disposer des sièges et des branches à Luxembourg et à l'étranger.

30. Objet

- 30.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de toutes sûretés et de droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.
- 30.2 La Société peut notamment prendre des participations dans la société en commandite par actions SSCP FIBRE HOLDING SCA et d'agir, le cas échéant, comme gérant commandité de cette société.
- 30.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes les opérations en relation directe ou indirecte facilitant l'accomplissement de son objet.

31. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

32. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par cent vingtcinq (125) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Euro (100 EUR).

33. Modification du capital

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec les articles 16 à 22 des présents Statuts.

34. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

35. Transfert des parts

- 35.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Un associé pourra vendre, céder, mettre en gage, hypothéquer, conférer une garantie sur ou transférer par tout autre moyen ses parts, en tout ou en partie, à une personne ou une entité qui est associé.
- 35.2 Tout transfert de Parts Sociales à un tiers par voie de vente, transfert, gage ou sûreté, garantie ou toute autre forme, devra être approuvé par l'assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

36. Rachat des parts

- 36.1 La Société aura le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles, tel que dispose l'Article 24.
- 36.2 L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres Parts Sociales aura lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital qui fixera les termes et les conditions de ces acquisitions.
- 36.3 Les Parts Sociales seront rachetées au prix équitable du marché tel que déterminé par un expert indépendant bien connu désigné par le Conseil de Gérance. Le prix payé par la Société pour le rachat de ses Parts Sociales pourra être payé par versements échelonnés.
- 36.4 Le rachat de ses propres parts imposera à la Société une réduction de son capital social par annulation des Parts Sociales rachetées conformément à l'article 182 et 199 de la Loi ou à l'introduction d'une nouvelle procédure de transfert des Parts Sociales rachetées à une autre partie.
- 36.5 Durant la période pendant laquelle les Parts Sociales rachetées restent dans le porte-feuille de la Société et ce, jusqu'à l'annulation ou le transfert de ces Parts Sociales, tous les droits attachés à celles-ci (y compris les droits de vote, de participation à la distribution des dividendes...sans que cette liste ne soit limitative) seront suspendus.

Titre III.- Gérance

37. Gérance

37.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.



- 37.2 Le Conseil de Gérance sera composé dont moins deux membres.
- 37.3 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 37.4 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax ou d'un courrier électronique; dans ce cas, ledit membre sera considéré comme présent en vue de l'application de l'article 10.5.
 - 37.5 Toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité des membres présents ou représentés, votant.
- 37.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 37.7 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par la majorité de ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.
- 37.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, courrier électronique, télégramme, fax ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 37.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un membre du Conseil de Gérance.

38. Pouvoirs du Conseil de Gérance

- 38.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 38.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.
- 38.3 Le Conseil de Gérance pourra, notamment, conclure des contrats de conseil d'investissement et des contrats d'administration.

39. Représentation de la Société

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres.

40. Délégation et agent du Conseil de Gérance

- 40.1 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, peut/peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 40.2 Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, déterminera/détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

41. Rémunération des membres du Conseil de Gérance

Pour leurs activités en qualité de gérant, les membres du Conseil de Gérance ne recevront aucune rémunération.

42. Incapacité du Conseil de Gérance et dissolution

- 42.1 En cas de dissolution ou d'incapacité légale de tout membre du Conseil de Gérance ou si le Conseil de Gérance est dans l'impossibilité d'agir pour quelque raison que ce soit, la Société ne sera pas dissoute.
- 42.2 Dans ce cas, l'assemblée générale des associés nommera rapidement le (les) nouveau(x) membres du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

43. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

- 43.1 Une liste de présence indiquant le nom des associés et le nombre de parts pour lequel ceux-ci peuvent prendre part au vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.
 - 43.2 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés.
- 43.3 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

44. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 15h00, et pour la première fois en 2007.

45. Autres assemblées générales

D'autres assemblées générales pourront être convoquées conformément à l'article 19 des Statuts. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

46. Convocation

46.1 Les associés seront réunis sur convocation d'un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et de deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres selon un avis reprenant



l'ordre du jour et envoyé à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre des parts au moins 15 jours avant la réunion.

- 46.2 L'ordre du jour d'une assemblée générale des associés, devra également, le cas échéant, décrire les changements statutaires proposés et, en outre, reprendre le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.
- 46.3 Les associés devront recevoir toutes les informations nécessaires en relation avec les points repris à l'ordre du jour.
- 46.4 Si tous les associés son présent ou représentés lors de l'assemblée générale des associés, et s'il est constaté qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourrait être tenue sans convocation préalable.

47. Assistance - Représentation

- 47.1 Tous les associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des associés.
- 47.2 Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite ou par téléfax, téléphone, télégramme, télex, courrier électronique.
- 47.3 Une société ou toute autre entité légale, associée, pourra exécuter un modèle de procuration sous seing privé afin de donner pouvoir à un agent ou pourra autoriser par lettre, par lettre transmise par télégramme ou par fax ou par courrier électronique, une personne qu'elle considère comme pouvant agir comme son représentant lors d'une assemblée générale des associés, sous réserve de la production de la preuve d'un tel pouvoir, comme pourrait le demander le Conseil de Gérance.
- 47.4 Le Conseil de Gérance pourra déterminer le modèle de procuration et pourra demander que les procurations soient déposées à un endroit indiqué par celui-ci au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

48. Ajournement

- 48.1 Le Président de l'assemblée générale des actionnaires pourra immédiatement remettre toute assemblée générale des associés conformément à l'article 22.4 des Statuts. Il devra la remettre si la demande en est faite par des associés représentant au moins un cinquième du capital de la Société.
 - 48.2 Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée avant l'ajournement.
- 48.3 L'assemblée générale des associés ajournée a le même ordre du jour que la première. Parts et procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde.

49. Votation

- 49.1 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.
- 49.2 Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte de résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
- 49.3 La votation a lieu par mains levées ou par appel nominatif, à moins que l'assemblée générale des associés décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de votation.
- 49.4 Les décisions collectives sont valablement prises seulement si elles sont adoptées par les associés représentant au moins la moitié du capital de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou consultation écrite, les associés seront conviés ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représentée.
- 49.5 Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

50. Exercice social

- 50.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 50.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 50.3 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

51. Droit de distribution des parts

- 51.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la société pour cette période.
- 51.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 51.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 51.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera prise par les associés représentants plus de la moitié du capital.
- 51.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).



Titre VI.- Dissolution - Liquidation

52. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

53. Liquidation

- 53.1 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- 53.2 Sous réserve des dispositions légales, la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

Titre VII.- Loi applicable

54. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par STIR-LING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, prénommée, agissant en qualité de general partner de STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV Limited Partnership, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents (1.500,-) Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Sont nommés membres du Conseil de Gérance pour une période indéterminée:
- a) Alberto Trondoli, CEO et Président de NextEdge PARTNER, né le 30 aout 1958 à Varese, Italie, avec l'adresse professionnel à via Volta 82 20013 Magenta (MI) Italie;
- b) Gregorio Napoleone, partner d'un private equity firm (SSCP), né le 18 aout 1964 à Genoa, Italie, avec l'adresse professionnel à 127-131 Sloane Street, London SW1X, United Kingdom
- c) Philippe Salpetier, employé AlterDomus, né le 19 aout 1970 à Libramont-Chevigny, Belgium, avec l'adresse professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance comme celui-ci est composé de plus de deux membres.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 7, case 3. – Recu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(092204.3/211/519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck